

2023.

RAPPORT ANNUEL

Monceau Générale Assurances



SOMMAIRE



Photo de couverture : Vendôme



SOMMAIRE

Conseil d'administration et Direction générale **04**

1. ETATS FINANCIERS 2023 **08**

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale **09**

Comptes annuels **20**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels **44**

Rapport spécial des commissaires aux comptes **52**

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024 **54**

Résolutions **56**

CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET DIRECTION GÉNÉRALE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

PRÉSIDENT

- Marc Billaud

VICE-PRÉSIDENT

- Hubert-Louis Vuitton

SECRÉTAIRE

- Dominique Vigneron

ADMINISTRATEURS

- Capma & Capmi Représentée par **Paul Tassel**
- Mutuelle Centrale de Réassurance
Représentée par **Maxime Bihel**
- **Gilles Boezennec**
- **François Cochet**
- **Michel Cornet**
- **René Vandamme**

ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT HONORAIRE

- Jean-Pierre Thiolat

DIRECTION GÉNÉRALE

- **Jérôme Sennelier**, Directeur général
- **Raphaël Briand**, Directeur général délégué





ETATS FINANCIERS 2023

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 18 juin 2024	6
Comptes annuels	20
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	44
Rapport spécial des commissaires aux comptes	50

1

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

UNE ANNÉE CONTRASTÉE

L'année 2023 s'est avérée plus clémente que l'année 2022 pour Monceau Générale Assurances en termes d'aléas climatiques. L'exercice aura néanmoins été impacté par des épisodes assez exceptionnels, avec notamment un séisme dans la région centre ouest de la France, des événements grêles qui ont touché tout le pays durant l'été 2023. A cela, s'ajoutent plusieurs tempêtes (Gérard, Domingos, Ciaran) qui ont touché les côtes bretonnes et normandes ainsi que plusieurs épisodes pluvieux qui ont généré de fortes inondations dans le Pas-de-Calais.

Au-delà des risques climatiques, le contexte social s'est révélé complexe, avec le vote définitif de la nouvelle réforme sur les retraites, mais également avec des émeutes intervenues en début d'été, durant cinq jours et qui ont causé de nombreux dégâts, occasionnant des charges exceptionnelles pour les assureurs, estimées au niveau national à 730 millions d'euros pour l'ensemble des assureurs.

Dans ce contexte, MGA affiche pour l'exercice 2023 un résultat déficitaire de -7,3 millions d'euros. Ce chiffre intègre des résultats financiers à hauteur de 2,63 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2022 où ils s'élevaient à 0,81 millions d'euros.

Une évolution positive est constatée sur les primes acquises, qui repose essentiellement sur l'apport des activités en libre prestations de services (LPS) en Belgique, sur les revalorisations tarifaires sur le marché français ainsi que sur le portefeuille dit des risques statutaires, avec de nombreux renouvellement d'appels d'offres avec les Service départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). La valeur des primes acquises s'élève ainsi à 133 millions d'euros, versus 123 millions d'euros en 2022, soit une hausse de +8%.

La charge globale des sinistres s'élève à 110 millions d'euros versus 107 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 3%. Les charges d'acquisition restent stables, à 15,89% versus 15,84% en 2022.

La première partie de l'année 2023 laissait entrevoir une évolution positive de l'activité avec une légère baisse de la fréquence des sinistres sur le périmètre France. Malheureusement, cette tendance ne s'est pas confirmée sur le second semestre 2023, avec une succession de tempêtes et d'épisodes de grêle.

Au global, la charge des événements climatiques s'élève à 7,7 millions d'euros, contre 12,9 millions d'euros en 2022. Cette charge des aléas climatiques est

principalement liée aux évènements climatiques suivants :

- ✓ Tempêtes Ciaran et Domingos à l'automne : 3,7 millions d'euros pour 1 254 sinistres
- ✓ Épisodes de grêle et d'orages durant l'été : 2,1 millions d'euros pour 673 sinistres
- ✓ Inondations dans le nord de la France : 1,7 millions d'euros pour 93 sinistres
- ✓ Tempête Gérard en janvier : 0,2 millions d'euros pour 76 sinistres
- ✓ Séisme en juin : 0,1 millions d'euros pour 13 sinistres

L'exercice 2023 a en outre été marqué par un grand nombre de sinistres majeurs sur le périmètre France : 73 sinistres de plus de 60 000 euros enregistrés sur l'année, qui représentent une charge globale de 14,3 millions d'euros.

En revanche, la sinistralité attritionnelle reste stable, malgré l'augmentation des coûts moyens de l'ordre de +2% sur l'année 2023. Il est à noter une absence de sinistre grave et d'évènement climatique d'ampleur qui aurait impacté le portefeuille belge, illustrant l'intérêt pour MGA de cette diversification géographique. Les résultats sont bons sur ce périmètre.

LE PLAN DE REDRESSEMENT TECHNIQUE SE POURSUIT

Le plan de redressement des activités en France se poursuit avec le renforcement de la surveillance du portefeuille ; celle-ci s'est amplifiée en 2023 avec une automatisation de la surveillance sur les critères classiques et elle s'est renforcée avec une surveillance manuelle des contrats dont la fréquence de sinistres est jugée trop importante. En 2023, près de 4 000 contrats sont passés en surveillance du portefeuille avec l'application de 2 800 majorations et environ 1 200 résiliations de contrats.

Ainsi, à fin 2023, la proportion de contrats rentables sans sinistre s'est encore améliorée en Auto et en Dommages aux biens. Cependant, cette évolution de la qualité du portefeuille n'est pas encore suffisante pour couvrir les charges dues à l'inflation des coûts, les aléas climatiques ainsi que les sinistres majeurs.

En fin d'année 2023, une nouvelle solution a été mise en œuvre pour réduire les charges liées au dommages électriques. Les premiers résultats laissent entrevoir une réduction de charges de sinistralité sur le dommage électrique de l'ordre de 30%. Un bilan complet sera réalisé en fin d'année 2024.

Les 15 agences qui ont fait l'objet d'un plan d'actions dédié dans le cadre du plan de redressement sont repassées avec un S/P positif sur deux années consécutives pour 13 d'entre elles. Les travaux se poursuivent dans ce sens, afin notamment de renforcer les orientations des clients vers le réseau de réparateurs agréés.

Outre les travaux menés sur les dommages électriques, des travaux de réduction des charges de sinistralité sont entrepris avec la mise en œuvre d'un nouveau partenariat pour les sinistres Dommages Aux Biens, qui devrait permettre de réduire les coûts de remise en état des bâtiments (particulier / professionnel). Actuellement est également la faisabilité de déployer le maximum d'expertise à distance en lieu et place des expertises de terrain plus coûteuses.

La gestion des recours est également au cœur des préoccupations, avec une optimisation du processus qui permettrait de renforcer le dispositif actuellement en place.

PROJET DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS DE GESTION

Une évolution majeure du système d'informations de gestion a été livrée en octobre 2023, avec la possibilité de souscrire les contrats en mode signature numérique. Cette évolution, qui était très attendue par les agents généraux, marque une première étape essentielle dans la feuille de route sur la transformation de nos processus (projet SONIC).

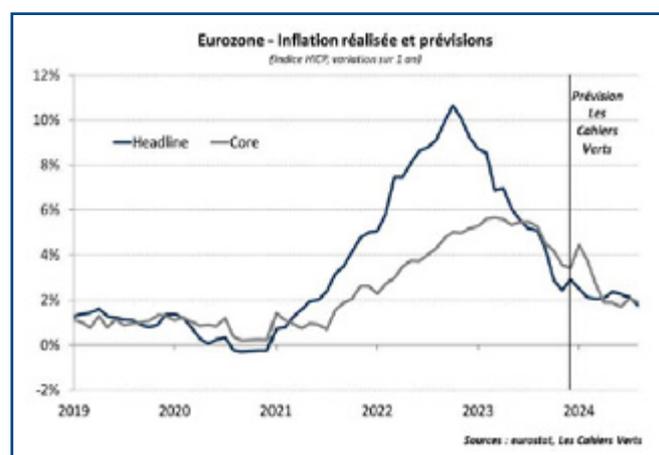
L'objectif recherché étant de dématérialiser l'ensemble des flux entrants et flux sortants avec le déploiement de nouvelles solutions de type : détection de fraude documentaire automatisée, implémentation de processus qui permettront de mieux piloter les activités de souscription et de gestion, mise en œuvre d'une solution de management de contenus. L'ensemble de ces évolutions permettront d'instaurer de nouveaux engagements vis-à-vis du réseau et de nos clients.

UNE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. La mise en production sur l'exercice 2023 a permis de répondre en grande partie aux objectifs fixés. Le module d'engagement et d'achats est en cours sur l'exercice 2024, et certaines automatisations doivent encore être développées.

ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE FINANCIÈRE

Sur l'exercice 2023, des résultats financiers à hauteur de 2,63 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2022 où ils s'élevaient à 0,81 millions d'euros. Contrairement à certaines prévisions, l'année 2023 aura été une année de performance satisfaisante pour la plupart des classes d'actifs, dans un environnement de ralentissement de l'inflation, de résistance de la croissance et de bonne surprise sur les bénéfices des entreprises. Les récents discours accommodants des banquiers centraux devraient prolonger cet environnement sur le premier semestre 2024. L'inflation est persistante mais est en net reflux. L'inflation européenne, ayant atteint un pic à plus de 10% dans le courant de l'année 2022 est en train de refluer vers des niveaux bien plus acceptables, de l'ordre de 3% à la fin de l'année 2023. Les différentes prévisions des économistes convergent vers une inflation de 2% à la fin de l'année 2024, plus conforme à l'objectif long-terme de la banque centrale européenne (BCE).

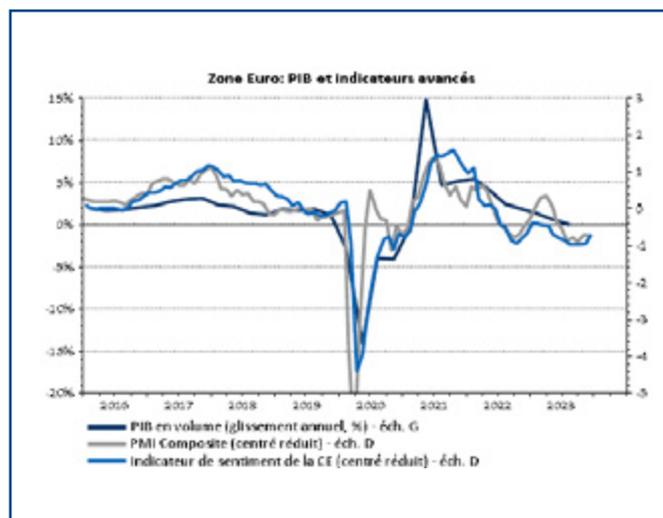


Ce ralentissement de l'inflation a pu avoir lieu notamment grâce à la réaction correctement proportionnée des différentes banques centrales. En effet, la Banque Centrale Européenne (BCE) a remonté les taux d'intérêt directeurs de 4,5%, les faisant évoluer de -0,5% à +4%. Si la maîtrise de l'inflation se confirme, la politique monétaire actuellement restrictive devrait être assouplie dans le courant de l'année par des baisses de taux d'intérêt directeurs. Malgré la politique monétaire restrictive, l'économie européenne a continué de croître en 2023, à un rythme faible de +0,5% sur l'année grâce notamment à la bonne tenue de la consommation américaine. Actuellement sur des niveaux de contraction, les indicateurs avancés de l'activité -tels que les PMI ou l'indicateur de sentiment de la Commission Euro-

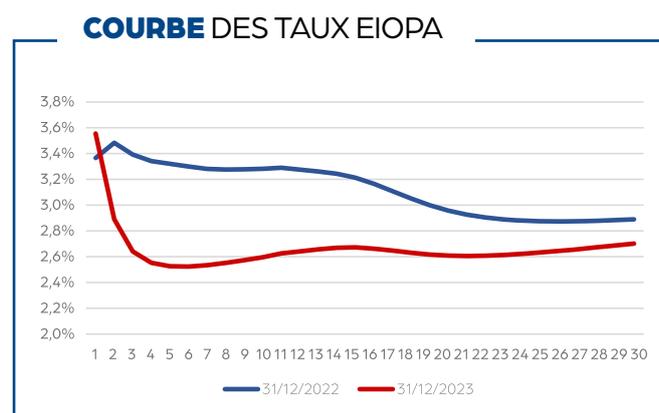
RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024

péenne – sont en train de rebondir. Dans le même temps, les bénéficiaires des entreprises ont nettement surperformé la croissance, justifiant la hausse à deux chiffres des bourses mondiales.



Le ralentissement de l'inflation et le discours plus accommodant des banquiers centraux justifient la translation vers le bas de la courbe des taux. La résistance de l'économie demeurant, contre les attentes des économistes, en croissance explique quant à elle la normalisation de la courbe qui retrouve une pente positive au-delà de la quatrième année.



SITUATION ET ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

MGA a une unique filiale : Monceau Agences Immobilier, qui est une société civile immobilière qui détient les agences labellisées Monceau Assurances et qui est ainsi vecteur de sa politique de maîtrise des points de vente et de son image.

FOCUS SUR L'EXERCICE DE MAI

En 2023, deux lots de l'immeuble situé à Pont l'Abbé (29) ont été cédés pour un montant total de 48 milliers d'euros. La valeur nette comptable de ces biens s'élevait lors de la cession à 71 milliers d'euros, et le résultat de cette cession est donc une perte de 23 milliers d'euros. L'immeuble situé à Saint Maur (36) a également été cédé, pour un montant de 60 milliers d'euros. La valeur nette comptable de ce bien étant de 50 milliers d'euros, cette vente dégage une plus-value de 10 milliers d'euros.

En outre, un bien situé à Avignon (84) a été acquis pour une valeur de 120 milliers d'euros.

L'ensemble du patrimoine a fait l'objet d'une valorisation par des experts immobiliers indépendants, en respectant la règle habituelle de l'expertise quinquennale relayée par des actualisations annuelles. Les valeurs d'expertise hors droits sont les valeurs retenues pour la détermination des plus ou moins-values latentes à la clôture, qui s'élèvent à 1,55 millions d'euros au 31 décembre 2023. La dé-

préciation totale à la fin de l'exercice 2023 s'élève à 0,8 millions d'euros.

L'exercice 2023 se solde par une perte de 145 milliers d'euros, contre une perte de 147 milliers d'euros en 2022.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

DE L'ACTIVITÉ

POURSUITE DES PROJETS PHARES INITIÉS EN 2022

L'objectif reste d'atteindre une croissance rentable d'ici 2027. Pour cela, la refonte des produits distribués se poursuit, avec la distribution depuis le 12 mars 2024 d'un nouveau produit d'assurance des accidents de la vie ; et le lancement d'un nouveau produit multi-risques Habitation prévu pour le début d'année 2025. Ensuite, des travaux sur la tarification des produits Automobile seront menés dans le courant de l'année 2025, avant de lancer des travaux sur les produits du marché Agricole et de la responsabilité civile.

En complément de ces actions, des réflexions sont lancées pour chercher des synergies entre les entités de MGA en France et AEDES en Belgique. Les premiers travaux permettent de faire ressortir des synergies possibles sur une solution de suivi des victimes, sur le développement des compétences et sur le pilotage de l'activité (solution BI).

En 2025 devrait également aboutir le projet interne SONIC, avec l'ambition d'optimiser l'ensemble des ressources au profit du développement et de la relation client et du réseau d'agents généraux.

Enfin, la société restera à l'écoute du marché sur d'éventuelles opportunités qui pourraient se présenter.

INCIDENCES DU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE MONDIAL

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. Les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La société n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

L'attentat terroriste du Hamas en Israël le 7 octobre 2023 a entraîné le Moyen-Orient dans une succession d'attaques et de crises, avec un risque d'embrassement régional voire mondial. L'impact de ces événements sur les marchés financiers ou sur l'environnement des affaires et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier sur l'économie européenne, sont incertains. La société n'a pas d'exposition directe dans les pays impliqués, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

DÉPENSES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Néant

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024

LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA SOCIÉTÉ CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE R 345-1-1 DU CODE DES ASSURANCES

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de Monceau Générale Assurances.

Ainsi, CAPMA-CAPMI et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), MCR et ses filiales, dont Monceau Générale Assurances, la MUDETAF, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

INFORMATION SUR LES EFFECTIFS

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS EN 2023

Au titre de l'exercice 2023, 18 500 € de jetons de présence ont été versés aux membres du conseil d'administration.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION

AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le	Montant distribué en euros
31 décembre 2019	Néant
31 décembre 2020	Néant
31 décembre 2021	4.000.000,00
31 décembre 2022	Néant

INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT ET LE CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société s'élève à 30 millions d'euros. Il n'y a pas d'évolution sur l'exercice.

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention
Mutuelle Centrale de Réassurance	1 499 994	99.9996000 %
Sarp Europe	1	0.0000667 %
Monceau Participations SA	1	0.0000667 %
Monceau Retraite & Epargne	1	0.0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	1	0.0000667 %
Monceau International SA	1	0.0000667 %
Sarp	1	0.0000667%

Il n'y a eu aucune évolution concernant l'actionnariat de la société sur l'exercice.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR

LES MANDATAIRES SOCIAUX

Marc BILLAUD	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none">Président de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none">Président de la Mutuelle Centrale de RéassuranceAdministrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none">Président de Monceau Euro Risk (Luxembourg)Président de Vitis Life (Luxembourg)Président de Monceau Participations (Luxembourg)Administrateur de Monceau International (Luxembourg)
Maxime BIHEL	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none">Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)Gérant de la SARL Real AdelaGérant de la SARL Bihel-Charté <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier</p> <ul style="list-style-type: none">Néant <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none">Néant <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none">Gérant de la SCI Bouquet de LongchampGérant de la SCI El CalienteGérant de la SCI BobiGérant de la SCI AdelGérant de la SCI BarcaGérant de la SCI BeauvoirMembre du conseil de surveillance de la Sasp ADA Blois Basket
François COCHET	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none">Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none">Vice-Président de l'Etoile (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats Néant</p>

Michel CORNET	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Néant</p>
Gilles BOEZENNEC	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Néant</p> <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de l'A.M.I.R.E.P. (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)
Paul TASSEL	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ■ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) ■ Président de Services en assurance, réassurance et prévoyance (société par action simplifiée) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ■ Membre du comité d'audit de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurances) ■ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ■ Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ■ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) <p>Mandats soumis aux dispositions du code de la mutualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (AGIF) (membre du groupe Pasteur Mutualité – mutuelle relevant du code de la mutualité) <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du comité de surveillance de Monceau Avenir Retraite et de Monceau Perspectives Retraite ■ Administrateur de Monceau Participations (Luxembourg) ■ Membre du comité d'audit de Monceau Participations (Luxembourg) ■ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ■ Président d'Avenir Retraite (groupement d'épargne retraite populaire – association souscriptrice) ■ Administrateur de la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024

Jean-Pierre THIOLAT	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none">Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none">Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)Membre du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none">Président d'honneur de la Prévention Routière du Loir-et-Cher (association loi 1901)Contrôleur de gestion de Monceau assurances dommages (Gie)Administrateur de l'Amirep (association loi 1901 et association souscriptrice)Membre de l'association des auditeurs de l'IHEDNPrésident ou Gérant de sociétés civiles familiales
René VANDAMME	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none">Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none">Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)Président du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de RéassurancePrésident du comité d'audit de Capma & CapmiPrésident du comité d'audit de l'UmamMembre du comité d'audit de Mudetaf <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none">Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg)Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg)Président du comité d'audit de Monceau Participations SA (Luxembourg)
Dominique VIGNERON	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none">Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <p>Néant</p> <p>Autres mandats</p> <p>Néant</p>

<p>Hubert-Louis VUITTON</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Néant</p> <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher ▪ Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre ▪ Vice-Président de la Fédération Nationale des Chasseurs ▪ Vice-Président de l'OFB ▪ Vice-Président de ADCGG41
<p>Jérôme SENNELIER</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Gérant de Monceau Patrimoine Conseil (Sarl) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau assurances dommages (Groupement d'intérêt économique) ▪ Administrateur de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Groupement d'intérêt économique) ▪ Administrateur de Service Central des Mutuelles (Groupement d'intérêt économique) ▪ Contrôleur de gestion de Monceau Gestion Immobilier (Groupement d'intérêt économique) ▪ Trésorier de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité – mutuelle relevant du code de la mutualité) ▪ Administrateur non-exécutif de Monceau Participations ▪ Président et administrateur non-exécutif de Monceau International
<p>Raphaël BRIAND</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Gérant de AgorAssur (Sarl à associé unique) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général de la Mutuelle d'assurance du Midi (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général de la SMAMMM <p>Autres mandats Néant</p>

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024

ANNEXES

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	137 656 210	126 221 525	116 535 507	104 130 264	93 958 000
Résultat avant impôts et participation des salariés	-7 400 375	- 8 971 272	11 597 609	3 677 519	3 401 000
Impôts sur les bénéfices				439 676	315 000
Participation des salariés au titre de l'exercice	-64 368	307 194	964 602	415 994	615 000
Résultat après impôts et participation des salariés	-7 336 007	- 9 278 466	10 633 008	2 821 849	2 471 000
Résultat distribué			4 000 000		
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	-4,89	- 6,19	7,09	1,88	1,65
Dividende attribué à chaque action			2,67		
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	78 000	80 000	65 000	60 000	60 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale , œuvres sociales etc.)					



RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclus						
(C) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

FACTURES REÇUES ET ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE (TABLEAU PRÉVU AU II DE L'ARTICLE D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance

Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(D) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montants total des factures exclues						
(F) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Sauf mention contraire, les montants présentés sont exprimés en euros et arrondis à l'euro le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2023	31/12/2022
1 – Compte de liaison avec le siège		
2 – Actifs incorporels	77 735	77 735
3 – Placements	142 744 948	135 661 781
3a – Terrains et constructions	45 129	45 129
3b – Placements dans des entreprises liées	34 103 846	33 253 846
3c – Autres placements	107 843 435	101 645 797
3d – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	752 537	717 009
4 – Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		
5 – Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	96 626 338	89 580 057
6 – Créances	44 397 013	44 452 332
6a – Créances nées d'opérations d'assurance directe	37 029 668	35 272 271
6aa – Primes restant à émettre	361 991	- 611 071
6ab – Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	36 667 677	35 883 342
6b – Créances nées d'opérations de réassurance	218 845	255 606
6c – Autres créances	7 148 501	8 924 455
6ca – Personnel		
6cb – État, organismes sociaux, collectivités publiques	758	109 919
6cc – Débiteurs divers	7 147 743	8 814 536
7 – Autres actifs	1 705 258	7 448 095
7a – Actifs corporels d'exploitation	996 615	1 190 065
7b – Comptes courants et caisse	708 643	6 258 030
8 – Comptes de régularisation – Actif	9 547 852	8 391 182
8a – Intérêts acquis non échus	193 930	218 419
8b – Frais d'acquisition reportés	9 312 274	7 747 892
8c – Autres comptes de régularisation	41 648	424 871
9 – Différence de conversion		
Total bilan	295 099 144	285 611 182

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
1 – Capitaux propres	35 880 423	43 216 430
1a – Capital Social	30 000 000	30 000 000
1b – Primes liées au Capital Social		
1c – Réserves de réévaluation	10 220 636	0
1d – Autres réserves		10 220 636
1e – Report à nouveau	2 995 794	12 274 260
1f – Résultat de l'exercice	-7 336 007	- 9 278 466
2 – Passifs subordonnés		
3 – Provisions techniques brutes	223 928 583	210 272 247
3a – Provisions pour primes non acquises non-vie	47 002 706	42 594 154
3b – Provisions d'assurances vie		
3c – Provisions pour sinistres vie		
3d – Provisions pour sinistres non-vie	164 393 429	155 259 745
3e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
3f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
3g – Provisions pour égalisation	499 375	472 311
3h – Autres provisions techniques vie		
3i – Autres provisions techniques non-vie	12 033 073	11 946 038
4 – Provisions techniques des contrats en unités de compte vie		
5 – Provisions	37 741	28 564
6 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	16 544 036	13 699 314
7 – Dettes	17 924 328	17 833 218
7a – Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 557 859	11 215 275
7b – Dettes nées d'opérations de réassurance	2 798 448	1 673 269
7c – Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d – Dettes envers des établissements de crédit	20 772	170
7e – Autres dettes	4 547 249	4 944 504
7ea – Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		
7eb – Personnel		413 766
7ec – État, organismes sociaux et collectivités publiques	2 045 148	1 834 572
7ed – Créanciers divers	2 502 100	2 696 166
8 – Comptes de régularisation – passif	784 034	561 408
9 – Différence de conversion		
Total bilan	285 611 182	285 611 182

Compte technique de l'assurance non-vie

	Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
1 – Primes	133 247 658	-59 743 208	73 504 450	67 896 789
1a – Primes	137 656 210	-59 743 208	77 913 002	70 813 662
2b – Variation de primes non acquises	-4 408 552		-4 408 552	-2 916 873
2 – Produits des placements alloués	2 633 414		2 633 414	813 670
3 – Autres produits techniques				
4 – Charges des sinistres	-110 887 421	46 682 089	-64 205 332	-60 606 012
4a – Prestations et frais payés	-101 753 737	39 436 808	-62 316 929	-52 956 150
4b – Charges des provisions pour sinistres	-9 133 685	7 245 281	-1 888 404	-7 649 862
5 – Charges des autres provisions techniques	-87 036	-199 000	-286 035	-1 302 752
6 – Participation aux résultats				
7 – Frais d'acquisition et d'administration	-33 746 273	14 860 798	-18 885 474	-15 449 603
7a – Frais d'acquisition	-21 174 506		-21 174 506	-19 530 009
7b – Frais d'administration	-12 571 766		-12 571 766	-10 302 700
7c – Commissions reçues des réassureurs		14 860 798	14 860 798	14 383 106
8 – Autres charges techniques	-1 747 837		-1 747 837	-1 007 562
9 – Variation de la provision pour égalisation	-27 063		-27 063	-24 705
Résultat technique de l'assurance non-vie	-10 614 558	1 600 679	-9 013 878	-9 680 175

Compte non technique

	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
1 – Résultat technique de l'assurance vie		
2 – Résultat technique l'assurance non-vie	-9 013 878	-9 680 175
3 – Produits des placements	5 050 375	1 793 649
3a – Revenus des placements	1 174 509	928 537
3b – Autres produits des placements	85 102	78
3c – Produits provenant de la réalisation des placements	3 790 764	865 035
4 – Produits des placements alloués		
5 – Charges des placements	-1 691 426	-688 434
5a – Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-468 501	-415 668
5b – Autres charges des placements	-198 857	-240 572
5c – Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 024 069	-32 194
6 – Produits des placements transférés	-2 633 414	-813 670
7 – Autres produits non techniques	760 039	108 606
8 – Autres charges non techniques	-188 712	-134 253
9 – Résultat exceptionnel	316 642	443 005
9a – Produits exceptionnels	1 762 361	1 633 567
9b – Charges exceptionnelles	-1 445 719	-1 190 562
10 – Participation et intéressement des salariés	64 368	-307 194
11 – Impôt sur les sociétés		
Résultat de l'exercice	-7 336 007	-9 278 466

1 FAITS MARQUANTS

Le développement de l'activité s'est poursuivi en 2023 avec un chiffre d'affaires de 137,6 Millions d'euros, en progression de 9,06 % par rapport à 2022.

Cette croissance est principalement due à l'amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et à la montée en puissance des risques statutaires des collectivités territoriales, assurés jusqu'au 31 décembre 2018 par Monceau Retraite et épargne. L'activité se décompose comme suit :

- 95,5 millions d'euros au titre des agents / courtiers (92,3 millions d'euros en 2022)
- 31,2 millions d'euros au titre de l'activité en Belgique (25,5 millions d'euros en 2022)
- 10,9 millions d'euros au titre du portefeuille de risques statutaires (8,4 millions d'euros en 2022)

La charge de sinistres à fin décembre 2023 s'élève à 110,9 millions d'euros et est en augmentation de 3,51 % (107,1 millions d'euros en 2022).

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 33,7 millions d'euros en progression de 13,1 % (+3,9 millions d'euros) par rapport à ceux de 2022 dont +1,8 millions d'euros en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires en Belgique et 1 millions d'euros au titre de l'augmentation de la redevance de marque. Le résultat technique brut est une perte de 10,6 Millions d'euros par rapport à une perte de 15,6 millions d'euros en 2022 ; hors produits financiers, il s'élève à -10,5 millions d'euros, par rapport à une année 2022 à -16,4 millions d'euros. Le résultat

de réassurance est de 1,6 millions d'euros en faveur de MGA contre un résultat toujours en faveur de MGA de 5,9 millions d'euros un an plus tôt. En conséquence, après réassurance le résultat technique est une perte de 9 millions d'euros contre une perte de 9,7 millions d'euros en 2022.

Le ratio combiné atteint 108,6 % contre 112,5 % en 2022, 105,3 % en 2021 et 97,6 % en 2020 et 114,7 en 2019. Ce ratio déséquilibré confirme l'importance de poursuivre l'ensemble des actions transverses qui ont été lancées courant 2021 afin d'améliorer cette situation et de redresser de façon prioritaire les comptes techniques de Monceau Générale Assurances.

Il n'y a aucune charge d'impôt sur les sociétés au titre de 2023, le résultat étant déficitaire. MGA pourra bénéficier d'un déficit fiscal reportable pour les années à venir. Il résulte de tout cela une perte nette de 7,3 millions d'euros, contre une perte de 9,3 millions d'euros en 2022.

2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. INTRODUCTION ////////////////

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances. Les comptes de l'exercice 2023 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2023. Il est fait, de manière générale,

application des principes comptables fondamentaux que sont :

- Le principe de continuité de l'exploitation : les comptes sont arrêtés sous l'hypothèse d'une poursuite de l'activité, afin notamment de permettre la comparabilité des exercices.
- Le principe d'indépendance des exercices : ce principe, en relation directe avec le principe de la continuité, conduit à découper la vie de l'entreprise en exercices comptables, d'une durée fixée à 12 mois. Les différents utilisateurs de l'information comptable disposent ainsi d'une information périodique et comparable d'un exercice à l'autre.
- Le principe de rattachement des charges aux produits : ce principe consiste à analyser les charges de l'exercice, déterminée en respectant le principe d'indépendance des exercices, et à les rattacher à l'exercice ou à des exercices ultérieurs selon que les produits correspondants sont constatés dans l'exercice ou non.
- Le principe de prudence : il est appliqué de façon à ne pas transférer sur des exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise. Sa correcte application permet d'éviter d'établir des comptes caractérisés soit par des provisions excessives garantissant des résultats futurs, soit à l'inverse par l'absence ou l'insuffisance de provisions ou d'informations relatives à des opérations importantes ou significatives.
- Le principe de permanence des méthodes : les méthodes comptables et la structure du bilan et du compte de résultat ne peuvent être modifiées d'un exercice sur l'autre, sauf dans des cas exceptionnels prévus par l'Autorité des

Normes Comptables qui seront le cas échéant explicités et valorisés, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

- Le principe d'importance relative, dit de matérialité : la régularité et la sincérité des comptes s'apprécient au regard de la connaissance que les dirigeants ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés.
- Le principe de non-compensation : les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément. Sauf cas exceptionnels prévus par l'Autorité des Normes Comptables, aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan, ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat.
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

3.2.1. Terrains et constructions Les terrains et constructions sont comptabilisés selon le principe des coûts historiques.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisa-

tion est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Évaluation à la clôture des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques.

La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.3. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation du fait de l'inflation de la valeur

de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, en application de l'article R 343-9 du code des assurances.

3.2.4. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- À la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- Au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité devenu l'Autorité des Normes Comp-

tables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent.

Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique. Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

3.2.5. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.6. Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments natu-

rels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

3.2.7. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.2.8. Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés selon la méthode des coûts historiques, et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire. A l'inventaire en cas d'indice de perte de valeur, une dépréciation peut être comptabilisée en sus des amortissements calculés selon la méthode d'amortissement linéaire. Le matériel de transport est amorti sur 5 ans, le mobilier sur 10 ans et le matériel informatique sur 3 ans.

3.2.9. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Ils sont calculés en appliquant le ratio entre les frais d'acquisition et les émissions de l'exercice de rattachement sur les primes non acquises.

3.2.10. Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.2.11. Primes

Les primes comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

La variation pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté. Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

3.2.12. Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations. Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration.

Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge. En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 2015-11.

3.2.13. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts). Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Les produits et charges de place-

ments sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

3.2.14. Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont constitués des frais généraux propres à MGA d'une part et des frais généraux issue de la répartition des frais de GIE auxquels adhère MGA.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement, les frais des

services de gestion, de surveillance du portefeuille, de la réassurance cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,

- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

3.2.15. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.16. Impôt sur les sociétés

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

3.2.17. Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des

comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à la date de clôture, MGA aurait eu à régler à la Mutuelle Centrale de Réassurance un montant de 48,2 millions d'euros.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. ACTIF //

4.1.1. Actifs incorporels

Valeurs bruts	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Droit	77 735	77 735
Montant net	77 735	77 735

4.1.2. Placements immobiliers

Amortissements	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Sous-total				
Parts de sociétés immobilières non cotées	45 129			45 129
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	45 129			45 129
Total	45 129			45 129

Valeurs bruts	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Sous-total				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Sous-total				
Total				

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Sous-total		
Parts de sociétés immobilières non cotées	45 129	45 129
Créances rattachées à des participations		
Sous-total	45 129	45 129
Total	45 129	45 129

4.1.3. Placements dans les entreprises liées et celles avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	616 910			616 910
Obligations	26 950 000	1 500 000	750 000	27 700 000
Créances rattachées à des participations	5 686 936	100 000		5 786 936
Créances pour espèce déposées chez les cédantes				
Total	33 253 846	1 600 000	750 000	34 103 846

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèce déposées chez les cédantes				
Total				

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	616 910	616 910
Obligations	26 950 000	27 700 000
Créances rattachées à des participations	5 686 936	5 786 936
Créances pour espèce déposées chez les cédantes		
Total	33 253 846	34 103 846

4.1.4. Autres placements

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	47 661 670	1 850	9 065 100	-26 973 531	29 751 389
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	21 741 425	-124 950	9 211 200	-7 302 000	23 775 575
Prêts					
Autres placements	565 763				565 763
Instruments de trésorerie	31 676 940		31 333 360	-9 259 591	53 750 709
Valeurs remises en nantissement	717 009		149 779	-114 250	752 537
Total	102 362 806	-123 100	49 759 439	-43 649 372	108 595 973

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture		Mouvements		A la clôture	
	Amort.	Dépr.	Dotations	Reprise	Amort.	Dépr.
Actions et autres titres à revenus variables						
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total						

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture
Actions et autres titres à revenus variables	47 661 670	29 751 389
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	21 741 425	23 775 575
Prêts		
Autres placements	565 763	565 763
Instruments de trésorerie	31 676 940	53 750 709
Valeurs remises en nantissement	717 009	752 537
Total	102 362 806	108 595 973

4.1.5. Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Etat des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2022
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	45 129	45 129	1 476 749	5 732 065
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Dans l'OCDE	639 487	639 487	813 027	641 337
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	87 099 485	87 099 485	89 387 319	83 942 117
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	1 007 970	1 007 970	1 043 570	
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	46 125 048	46 253 449	45 712 037	43 591 283
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	5 786 936	5 786 936	5 786 936	
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	752 537	752 537	752 537	705 573
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
Dans l'OCDE	598 466	598 466	598 466	560 763
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	142 055 059	142 183 460	145 570 642	135 173 137

Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2022
Dont :				
Placements évalués selon l'article R 343-9	46 125 048	46 253 449	45 712 037	43 591 269
Placements évalués selon l'article R 343-10	95 930 011	95 930 011	99 858 605	91 581 854
Placements évalués selon l'article R 343-13				
Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	140 704 056	140 832 457	144 219 638	133 906 788
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 351 004	1 351 004	1 351 004	1 266 335
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
Autres affectations ou sans affectation				

Les titres non-côtés s'élèvent à 41 523 k€ en valeur brute à la clôture.

Rapprochement entre l'État des placements et le montant des placements au bilan

	2023			2022		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	142 055 059	142 055 059	145 570 642	135 047 703	135 645 545	133 263 589
Amortissement de surcote						
Amortissement de décote		128 401			472 408	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	142 055 059	142 183 460	145 570 642	135 047 703	135 173 137	133 263 589

Autres informations : montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
Immeuble d'exploitation	45 129	45 129	1 476 749	45 129
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	45 129	45 129	1 476 749	45 129
Autres immobilisations				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Total	45 129	45 129	1 476 749	45 129

COMPTES ANNUELS

Autres informations : solde non encore amorti ou non encore repris...à l'article R343-9

	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Valeur de remboursement	48 080 106	43 655 156
Valeur nette	46 450 605	43 591 283
TOTAL	1 629 501	63 873

Autres informations : Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

Produits à recevoir	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	3 150 000			8 505
Portugal				
Chypre				
Irlande				
TOTAL	3 150 000			8 505

4.1.6. Créances

Libellé	Montant au 31/12/2023	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2022
Primes à émettre	361 991	361 991		-611 071
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	36 667 676	35 261 226	1 406 450	35 883 342
Créances nées d'opérations de réassurance	218 845	218 845		255 606
Autres créances	7 148 501	7 148 501		8 924 455
Total	44 397 013	42 990 563	1 406 450	44 452 332

4.1.7. Compte de régularisation actif

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts courus non échus	193 930	218 419
Frais d'acquisition reportés	9 312 274	7 747 892
Différences sur les prix de remboursement		
Autres	41 648	424 871
Total	9 547 852	8 391 182

4.1.8. Filiales et participations

Identité	Forme juridique	% détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences So- ciété Immobilier 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41000 Vendôme	SCI	99.78 %	-137 602	583 811	-145 980			5 686 936	5 686 936

4.1.9. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en devises		Composition en euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro					
Royaume-Uni	GBP				
Nouvelle Calédonie	XPF				
1/ Total zone européenne					
Suisse	CHF				
2/ Total hors Union Européenne					
Australie	AUD				
Marocain	MAD				
Canada	CAD				
Etats-Unis	USD				
Total général					

COMPTES ANNUELS

4.2. PASSIF

4.2.1. Capitaux propres

Capitaux propres	Montant au 31/12/2022	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Dividendes versés	Divers	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Fonds d'établissement et fond social complémentaire	30 000 000					30 000 000
Réserves	10 220 636					10 220 636
Réserve complémentaire fonds d'établissement						
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	10 220 636					10 220 636
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité						
Report à nouveau	12 274 260			9 278 466		2 995 794
Résultat de l'exercice	-9 278 466	9 278 466			-7 336 007	-7 336 007
Total	43 216 430	9 278 466		9 278 466	-7 336 007	35 880 423

4.2.2. Provisions techniques brutes

Catégorie	Provisions pour sinistres à payer nettes de recours à la clôture	Primes émises non acquises à la clôture	Provisions pour risques en cours	
			31/12/2023	31/12/2022
Dommages corporels individuels	2 148 800	350 391		
Dommages corporels collectifs	8 055 582	279 577	14 947	550
R. C Automobile	54 576 396	6 773 293	2 144 175	2 465 500
Dommages Automobile	10 914 705	12 973 137	558 694	
Dommages aux biens des particuliers	14 815 818	6 610 051	2 318 990	2 252 567
Dommages aux biens des professionnels	9 694 976	1 528 994	739 213	
Dommages aux biens agricoles	4 579 047	579 846	373 528	330 451
Catastrophes naturelles	9 946 700	967 421	359 655	
Responsabilité civile	8 318 442	1 513 144		
Pertes pécuniaires	56 450	672		
Assistance	-11 474	2 008 132	304 470	55 442
Divers	873 035	1 584 312		
Transport	68 345	92 900		
Dommages construction	-22 971			
R.C construction	1 288 368			
Acceptations				
Total	125 302 219	35 261 870	6 813 672	5 104 510

4.2.3. Evolution de la sinistralité au cours des trois derniers exercices

Les montants des tableaux suivants sont exprimés en milliers d'euros

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2019	2020	2021
Exercice 2021			
Règlements	50 600	49 553	47 756
Provisions	10 868	20 162	46 729
Total charge des sinistres	61 468	69 715	94 485
Primes acquises	86 314	104 239	107 476
Ratio S/P (%)	71,21 %	66,87 %	87,91 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2019	2020	2021	2022
Exercice 2022				
Règlements	52 400	52 970	67 319	58 446
Provisions	8 207	14 966	23 267	55 031
Total charge des sinistres	60 607	67 936	90 586	113 477
Primes acquises	88 975	109 435	114 901	115 065
Ratio S/P (%)	68,11 %	62,07 %	78,83 %	98,61 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Exercice 2023					
Règlements	53 737	56 420	70 677	85 509	55 327
Provisions	7 407	9 972	16 229	31 387	58 298
Total charge des sinistres	61 144	66 392	86 906	116 896	113 625
Primes acquises	89 020	109 514	115 160	116 336	132 487
Ratio S/P (%)	68,68 %	60,62 %	75,46 %	100,48 %	85,76 %

Libellé	2023			2022
	Montant brut	Montant Réassuré	Montant Net	Montant net
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	131 944	73 058	58 886	51 834
Règlements de l'exercice sur antérieurs	30 046	13 613	16 433	13 770
Provisions pour sinistres sur antérieurs à la clôture	98 008	59 401	38 607	32 576
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	-172	-3 554	3 382	3 846

4.2.4. Provisions pour risque d'exigibilité

La Une provision pour risque d'exigibilité a été dotée en 2022 pour un montant de 375 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R.343-10. Cette provision a été entièrement reprise en 2023.

4.2.5. Provisions pour risques et provisions pour charges

Libellé	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Retraite		
Risques et charges	37 741	28 564
Total	37 741	28 564

4.2.6. Dettes

	Montant au 31/12/2023	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2022
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	16 544 036	16 544 036		13 699 314
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 557 859	10 557 859		11 215 275
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 798 448	2 798 448		1 673 269
Dettes envers les établissements de crédit	20 772	20 772		170
Autres dettes	4 547 249	4 547 249		4 944 504
Total	34 468 364	34 468 364		31 532 532

4.2.7. Comptes de régularisation au passif

	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Frais d'acquisition reportés		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	628 583	561 408
Charges constatées d'avance		
Autres		
Total	628 583	561 408

4.2.8. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2023	31/12/2022
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		413 766
Autres charges à payer		
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés		
Autres charges à payer	301 665	300 927
Etat		
Taxes	1 600 720	1 407 421
Autres charges à payer	142 764	126 225
Autres charges à payer	2 502 100	2 696 166
TOTAL	4 547 249	4 944 504

Produits à recevoir	31/12/2023	31/12/2022
Personnel		
Organisme sociaux	758	0
Etats		109 919
Autres charges à recevoir	7 147 743	8 814 536
TOTAL	7 148 501	8 924 455

4.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN //

Engagements donnés	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance		
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	266 879	245 144
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	266 879	245 144

Engagements reçus	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Comptes gagés par les réassureurs	75 402 486	73 919 924
Total	75 402 486	73 919 924

5 NOTE SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

5.1. RÉSULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique est détaillé dans le tableau ci-après.
Les montants sont présentés en milliers d'euros et arrondis au millier d'euros le plus proche.

	Total	Dommmages Corp. individuel	Dommmages corp. Collectif	Auto. RC	Auto. Dommmages	Dommmage au bien des part.	Dommmages aux biens des prof.
Primes acquises	133 248	6 762	11 904	15 518	30 672	16 062	4 613
Primes	137 657	6 767	12 113	15 758	31 469	16 478	4 731
Variation de primes non acquises	-4 409	-5	-209	-240	-797	-416	-118
Charges de prestation	-110 889	-4 615	-11 099	-18 106	-23 169	-12 615	-7 256
Prestations et frais payés	-101 754	-4 593	-7 473	-20 062	-23 961	-14 258	-4 442
Variation des provisions pour prestations	-9 135	-22	-3 626	1 956	792	1 643	-2 814
Soldes de souscriptions	22 359	2 147	805	-2 588	7 503	3 447	-2 643
Frais d'acquisition	-21 173	-812	-1 498	-2 079	-4 124	-2 828	-762
Autres charges nettes de gestion	-14 434	-1 358	-1 052	667	-2 718	-1 379	-1 091
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-35 607	-2 170	-2 550	-1 412	-6 842	-4 207	-1 853
Produits nets des placements	2 634	44	165	1 121	224	304	199
Participation aux résultats							
Solde financier	2 634	44	165	1 121	224	304	199
Part des réassureurs dans les primes acquises	-59 744	-3 091	-5 442	-8 555	-16 042	-7 679	-2 245
Part des réassureurs dans les prestations payées	39 437	1 789	2 884	8 695	9 204	5 837	1 946
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	7 244	456	994	-653	705	337	2 228
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-198		6	-1 033	223	27	296
Commissions reçues des réassureurs	14 861	764	1 185	1 974	3 870	1 740	500
Solde de réassurance	1 600	-82	-373	428	-2 040	262	2 725
Résultat technique	-9 014	-61	-1 953	-2 451	-1 155	-194	-1 572
Hors compte							
Provisions pour primes non acquises à la clôture	47 002	350	280	6 773	12 973	6 610	1 529
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	42 592	346	70	6 533	12 176	6 194	1 411
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	164 395	2 648	11 327	62 887	12 899	16 245	10 082
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	155 238	1 508	8 819	64 843	13 699	17 893	7 255
Autres provisions techniques à la clôture	12 533		860	6 519	559	2 319	739
Autres provisions techniques à l'ouverture	12 417	190	644	8 273	34	2 300	-3

Domages aux biens agricole	Catastrophes naturelles	RC Générale	Protections juridique	Assistance	Pertes pécuniaires	Transport	Construction dommages	Construction RC	Crédit Caution	L.P.S. depuis la France	Total Affaires Directes	Acceptations
2 476	2 557	3 677	4 091	5 215	2	239		398		29 040	104 186	22
2 560	2 623	3 787	4 158	5 304	2	247		398		31 240	106 395	22
-84	-66	-110	-67	-89		-8				-2 200	-2 209	
-3 142	-5 676	-2 010	-751	-5 116	78	-221	-61	-288	455	-17 294	-93 592	-3
-2 345	-1 936	-2 228	-786	-5 116	75	-175	-2	-118	24	-14 355	-87 396	-3
-797	-3 740	218	35		3	-46	-59	-170	431	-2 939	-6 196	
-666	-3 119	1 667	3 340	99	80	18	-61	110	455	11 746	22 340	19
-417	-275	-337	-683	-807		-31		-71		-6 447	-14 724	-2
-237	-470	-451	-339	-625		-16	-9	-61	1	-5 282	-14 724	-2
-654	-745	-788	-1 022	-1 432		-47	-9	-132	1	-11 729	-35 591	-16
94	204	171	18		1	1		29		59	2 575	
94	204	171	18		1	1		29		59	2 575	
-1 132	-2 558	-1 735	-2 302	-345		-109		-30		-8 479	-51 265	
1 181	1 885	992	230		-78	66				4 806	34 631	
525	3 620	-235	-10		-2	33				-754	7 998	
17	144			122							-198	
262	1 119	543	595	91		17				2 201	12 660	
853	4 210	-435	-1 487	-132	-80	7		-30		-2 226	3 826	
-373	550	615	849	-1 465	1	-21	-70	-23	456	-2 150	-6 867	3
580	967	1 513	1 584	2 008	1	93				11 739	35 261	2
496	902	1 403	1 517	1 919	1	85				9 539	33 053	
4 750	10 205	9 801	1 462	388	58	105	-23	3 962		17 567	146 796	32
3 953	6 465	10 050	1 498	388	61	29	-81	3 792	431	14 628	140 603	7
374	360	288		304							12 322	211
349	16	290	4	55	53		-2	15	1		12 219	198

COMPTES ANNUELS

5.2. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES

Nature des charges	Montant
Intérêt	358 705
Frais externe de gestion	87 429
Frais internes	22 367
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	468 501
Amortissement des différences de prix de remboursement	198 857
Amortissement matériel service financier	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	
Autres charges des placements	198 857
Moins-values réalisées	983 333
Dotation à la réserve de capitalisation	40 736
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 024 069
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	1 691 426

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	1 174 509
Autres placements – Entreprises liées	1 174 509
Autres placements – Autres	
Revenus des placements	
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	
Produits financiers divers	
Autres produits de placements	3 681 094
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	194 772
Plus-values sur réalisation de placements	3 875 866
Reprise sur les réserves capitalisation	9 642
Profits provenant de la réalisation de placement	865 112
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	5 050 375
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 358 949

5.3. CHARGES PAR DESTINATION (HORS COMMISSIONS) //

FRAIS VIE	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	875 182	1 308 222	1 135 070	87 429	1 348 026	4 753 929
Charges internes	1 720 537	2 818 506	1 788 157	22 367	301 266	6 650 834
Dotations aux amortissements et provisions	77 987	174 373	118 878		97 926	469 164
Autres		-873 423				-873 423
Total	2 673 706	3 427 678	3 042 105	109 796	1 747 218	11 000 503

5.4. CHARGES DE PERSONNEL //

Produits à recevoir	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	78 000	80 000
Pension et retraites		
Charges sociales	17 885	18 416
Autres		
TOTAL	95 885	98 416

COMPTES ANNUELS

5.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Indemnités compensatrices	1 635 902	392 249
Cession d'éléments d'actif	11 100	95 733
Divers	79 281	819 731
Reprise provisions risques & charges	36 078	325 854
Total produits exceptionnels	1 762 361	1 633 567
Charges exceptionnelles		
Indemnités compensatrices	1 265 574	810 202
Cession d'éléments d'actif	16 652	68 617
Divers	145 971	311 132
Reprise provisions risques & charges	17 522	611
Total charges exceptionnelles	1 445 719	1 190 562
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	316 642	443 005

5.6. PRIMES BRUTES ÉMISES (EN K€)

	31/12/2023	31/12/2022
Primes d'assurance directe en France	106 416	100 742
Primes d'assurance directe en UE	31 240	25 480
Prime d'assurance directe hors UE		
Total	137 656	126 222

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. EFFECTIF MOYEN

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2. COMBINAISON DES COMPTES

En application de l'article R 345- 1-2 du code des assurances, le conseil d'administration de MGA a désigné la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège est situé au 36-38 rue de Saint Pétersbourg à Paris 8^{ème}, pour établir des comptes combinés intégrant les comptes annuels de l'entreprise.

6.3. ACTIONNARIAT

	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Mutuelle Centrale de Réassurance	1 499 994	99.9996000 %
Sarp Europe	1	0.0000667 %
Monceau Participations SA	1	0.0000667 %
Monceau Retraite & Epargne	1	0.0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	1	0.0000667 %
Monceau International SA	1	0.0000667 %
Sarp	1	0.0000667 %

6.4. JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION //

Au titre de l'exercice 2023, 18 500 € de jetons de présence sont versés aux membres du conseil d'administration.

6.5. RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES //////////////

	2023	2022	2021	2020	2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Nombre des actions					
- Ordinaire	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
- A dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	137 656 210	126 221 525	116 535 507	104 130 264	93 958 000
Résultat avant impôts et participations des salariées	-7 400 375	-8 971 272	11 597 609	3 677 519	3 401 000
Impôts sur les bénéfices				439 676	315 000
Participations des salariées au titre de l'exercice	-64 368	307 194	964 602	415 994	615 000
Dotations aux amortissements					
Résultat après impôts et participation des salariées	-7 336 007	-9 278 466	10 633 008	2 821 849	2 471 000
Résultat distribué					
Résultat par action en euros					
Résultat après impôts et participations des salariées	-4,89	-6,19	7,09	1,88	1,65
Résultat après impôts, participations et dotations	-4,89	-6,19	7,09	1,88	1,65
Dividendes attribués à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	78 000	80 000	65 000	60 000	60 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)					

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Forvis Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
et du Centre

MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Société anonyme
1 avenue des cités unies d'Europe
41100 Vendôme

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONCEAU GENERALE ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

En application de la loi, nous vous signalons qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Monceau Générale Assurances détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2023, les placements financiers non cotés de Monceau Générale Assurances s'élevèrent à 41,5 M€ (cf. note 4.1.5, des annexes des comptes annuels de Monceau Générale Assurances, représentant 29,2% du total actifs financiers (142,1 M€)).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2023 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2023,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Provision pour sinistres non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 164,4 millions d'euros, représentent le poste le plus important du passif.

Elles correspondent aux sinistres survenus non payés, et intègrent une part de frais afférents à la gestion des sinistres et une estimation des sinistres à payer, non connus ou tardifs.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes selon les modalités décrites dans la note 3.2.12. « Sinistres » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prise de connaissance de la conception et tests d'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Rapprochements entre les données utilisées dans le calcul des provisions avec les données comptabilisées ;
- Contre-valorisation, par sondage, des provisions pour sinistres tardifs et revue des hypothèses utilisées pour le calcul ;
- Appréciation de la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- Analyse, par sondage, sur des sous-risques significatifs, du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- Contre-valorisation du calcul de la PFGS.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Nature et objet : Cette convention porte sur la délivrance par Monceau Générale Assurances, via son partenaire France Secours International Assistance, de garanties d'assistance sur les contrats Monceau Avenir Jeune distribués par Capma & Capmi.

La convention a été signée le 2 septembre 2004 avec effet au 1er septembre 2003. Elle se renouvelle annuellement depuis le 31 décembre 2005, par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année.

Modalités : Les charges d'assistance engendrées au cours de l'exercice 2023 par cette convention s'élèvent à 10 230 €.

➤ **Contrat d'assurance de flotte automobile avec la Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance**

Administrateur concerné :

- Jérôme SENNELELIER, Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Directeur général délégué de Capma & Capmi
- Dominique DAVIER, Directeur général de Monceau Retraite & Épargne.

Nature et objet : Le GIE FNGRP a souscrit auprès de Monceau Générale Assurances un contrat d'assurance automobile afin d'assurer l'ensemble de sa flotte composée de 88 véhicules.

Le contrat a été signé le 19 octobre 2016 pour une durée d'un an et avec un effet rétroactif au 1er mai 2016. Celui-ci est renouvelable avec tacite reconduction à compter du 1er mai de chaque année.

Modalités : La prime comptabilisée en 2023 s'élève à 160 997,29 € dans les comptes de Monceau Générale Assurances.

Fait à Paris-La Défense, le 5 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume WADOUX

Estelle SELLEM



RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Forvis Mazars
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et
du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Société anonyme

1 avenue des cités unies d'Europe,
41100 Vendôme

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Monceau Générale Assurances,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-7 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce et l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce et à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et de l'article R322-57-IV du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration :

➤ **Avenant n°1 à la convention de redevance de marque**

Date d'effet : le 24 octobre 2023

Administrateurs concernés :

- Monsieur Jérôme SENNELIER, Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de Capmi & Capma, de Monceau Générale Assurances
- Monsieur Raphaël BRIAND, Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau
- Madame Dominique DAVIER, Directeur général de Monceau Retraite & Epargne

Nature et objet :

Au 1er mars 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, la SARP concède à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement ; SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

Modalités :

La convention initiale consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées conclue une redevance forfaitaire égale à 0,2% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances. Par exception, pour Monceau Générale Assurances, dont le développement en Belgique est intermédié par un courtier grossiste, elle sera égale à 0,2% du chiffre d'affaires en France. Au 24 octobre 2023, l'avenant à la convention initiale décide de rehausser le taux. L'avenant à la convention consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées conclue une redevance forfaitaire égale à 1% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances. Par exception, pour Monceau Générale Assurances, dont le développement en Belgique est intermédié par un courtier grossiste, elle sera égale à 1% du chiffre d'affaires en France.

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nature et objet : Cette convention porte sur la délivrance par Monceau Générale Assurances, via son partenaire France Secours International Assistance, de garanties d'assistance sur les contrats Monceau Avenir Jeune distribués par Capma & Capmi.

La convention a été signée le 2 septembre 2004 avec effet au 1er septembre 2003. Elle se renouvelle annuellement depuis le 31 décembre 2005, par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année.

Modalités : Les charges d'assistance engendrées au cours de l'exercice 2023 par cette convention s'élèvent à 10 230 €.

➤ **Contrat d'assurance de flotte automobile avec la Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance**

Administrateur concerné :

- Jérôme SENNELELIER, Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Directeur général délégué de Capma & Capmi
- Dominique DAVIER, Directeur général de Monceau Retraite & Épargne.

Nature et objet : Le GIE FNGRP a souscrit auprès de Monceau Générale Assurances un contrat d'assurance automobile afin d'assurer l'ensemble de sa flotte composée de 88 véhicules.

Le contrat a été signé le 19 octobre 2016 pour une durée d'un an et avec un effet rétroactif au 1er mai 2016. Celui-ci est renouvelable avec tacite reconduction à compter du 1er mai de chaque année.

Modalités : La prime comptabilisée en 2023 s'élève à 160 997,29 € dans les comptes de Monceau Générale Assurances.

Fait à Paris-La Défense, le 5 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume WADOUX

Estelle SELLEM







ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 18 JUIN 2024

■ Résolutions 56

2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 18 JUIN 2024

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 7 336 006,93 euros, au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué par actions
31 décembre 2020	-
31 décembre 2021	2,67
31 décembre 2022	-

La fraction du dividende éligible ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI est non applicable.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer M. Philippe Charté en qualité d'administrateur de Monceau Générale Assurances pour une durée de six années conformément aux dispositions statutaires. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Capma & Capmi.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Gilles Boezennec.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate l'échéance du mandat de co-commissaire aux comptes du cabinet Mazars lors de la présente assemblée générale. Il est prévu de ne procéder à aucun remplacement et donc de conserver un commissaire aux comptes titulaire unique.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate l'échéance du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant du cabinet CBA lors de la présente assemblée générale. Il est prévu de ne procéder à aucun remplacement et donc de conserver un commissaire aux comptes suppléant unique.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité pour l'exercice 2023 un montant de 18 500 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Monceau Générale Assurances

Société anonyme au capital de 30.000.000 euros.

Entreprise régie par le Code des assurances

RCS Blois B 414 086 355 – Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe – CS 10217 – 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 – Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com

